

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2010 PARIS CONSEILS ADMINISTRATION ET PÉDAGOGIQUE

Présents : J.J. MOREAU, C. NUTI, E. CUNY, J.Y. BOUSIGUE, Ph CORNU, G BRASSIER, Ph PAQUIS, F E ROUX, P. TOUSSAINT, H. LOISEAU, F. SEGNARBIEUX, E. GAY, E. EMERY, JP HLADKY, B. IRTHUM, Th FAILLOT, J DESTANDAU, P MERTENS, F LAPIERRE, M LONJON, PY BORIUS, F DAUGER, B. DEVAUX, Ph PENCALET, M GUENOT, F NATAF, D GROSSKOPF, JP HLADKY, G DECHAMBENOIT,

Excusés : J. AUQUE, P. MENEI, S BLOND,

Introduction

Le Collège a 2 ans et demi d'existence. Il s'agit d'un Collège professionnel, ouvert à tous et qui élargi ses activités avec plusieurs axes de travail: organisme d'accréditation, agrément Evaluation de Pratiques Professionnelles (EPP) et Développement Professionnel Continu (DPC), enseignement, maintien des compétences, gestion des risques, édition numérique.

La multiplicité des charges du Collège a motivé une légère modification du bureau :

- Président : J.J. MOREAU élu en Assemblée Générale (mai 2008) pour 5 ans
- Secrétaire général : G. DECHAMBENOIT
- Secrétaire chargé de la Pédagogie : E. CUNY
- Secrétaire chargé de l'Accréditation : J.Y. BOUSIGUE
- Trésorier : C. NUTI
- Responsable de l'édition numérique : F DAUGER

Conseil d'administration :

- Coordinateurs inter régionaux : Sud-est : M. LONJON
 - Président de la sous section du CNU : S. BLOND
 - Représentant UEMS : E. EMERY
 - Représentant des neurochirurgiens des armées : O. GOASGUEN
- Commission risques de neurochirurgie : JY. BOUSIGUE

Le bilan des différentes activités du Collège a été ensuite abordé :

A- ENSEIGNEMENT - FORMATION

1 - 2^{ÈME} CYCLE

Le site dédié aux étudiants a été complété et mis en ligne :

<http://campus.neurochirurgie.fr/spip.php?rubrique2>

2 – DES

La maquette reste inchangée et les programmes (+ 3 modules) restent définis par les Collèges. Le nombre de postes des étudiants doit être défini en fonction des besoins régionaux et inter-régionaux (filiarisation)

- Le nombre de postes du Post-internat est limité : *CCA ou...*
- Les stages hors CHU ont été supprimés sauf pour les services de neurochirurgie en CHR et les cliniques privées (critères à définir)

Le nombre de DES a doublé en 10 ans et rend optimiste sur l'évolution démographique de notre spécialité :

- enquête 2001 : 48
- enquête 2008-2009 : 81 (sans Paris ile de France)
- enquête 2010 : 91 +/- 5
- prévision nationale 2011-2014: 128 (Arrêté du 12/7/2010)

Répartition géographique des DES selon les régions (millions habitants)

- Sud-ouest (6,2)	: 12	Ouest (10,2)	: 21
- Rhône Alpes (6,9)	: 11	Est (8,1)	: 15
- Paris (11,7)	: 11	<u>Sud-est</u> (7,1)	: 8
- Nord (9)	: 13 +/- 5		

Nombre d'internes / million d'habitants = 2

Le secteur libéral se développe, environ 25% avec une activité rachidienne autour de 80% ; le secteur public demande à définir le nombre de postes.

L'objectif est de prévoir l'avenir en augmentant le nombre d'étudiants et de postes, de conserver le post interne – clinicat et une mobilité.

Il est également important d'« occuper » le terrain neurochirurgical :

- envisager la création de structures nouvelles: institut du Rachis, unités neuro-vasculaires hémorragiques, ...
- définir les surspécialités qui peuvent créer de nouveaux métiers, des techniques nouvelles
- réfléchir à la création de formations spécifiques DESC (fonctionnel, tumoral) ? autres (rachis, vasculaire) ?

3 - Commission Nationale de l'Internat et du Post-Internat

La Commission Nationale de l'Internat et du Post-Internat (CNIPI) s'est réunie en avril 2010 associant le CNU et le Collège (S. Blond, J.J. Moreau, P. Paquis, J. Lagarrigue, F. Nataf) et a abordé les items suivants :

- un DES de 6 ans qualifiant en harmonie avec le cursus européen
- un post interne est indispensable : CCA ou DESC2 ou chief resident avec une pleine responsabilité
- La nécessité d'une validation nationale doit être étudiée.

En ce qui concerne les diplômes de sur-spécialité, les contours restent mal définis: forme ? quota d'entrées ? validation des compétences ? mode d'organisation ? liens avec d'autres DES ?

4 – Journées Nationales d'Enseignement (JNE)

Le nombre de participants s'accroît témoignant du succès de cette plate-forme de formation :

- 2002, Limoges: 36
- 2003, Limoges: 62
- 2004, Paris : 90
- 2005, Paris : 110
- 2006, Paris : 120
- 2007, Paris : 130
- 2008, Paris : 140
- 2009, Paris : 145
- 2010, Paris : 155

Pendant 2 jours, du 16 au 17 septembre 2010, sous des formes pédagogiques variées le thème des « Traumatismes crâniens » sera abordé.

Les prochaines journées nationales d'enseignement auront lieu les 22 et 23 septembre 2011 avec comme thème: Hydrocéphalie (P. Decq, J. Chazal). JJM et G. Brassier se chargeront de l'organisation.

Une réflexion sur l'organisation des JNE a été discutée :

- annuelles ou semestrielles ?
- au niveau des inter-régions ?
- lors du congrès de la SFNC?

Une harmonisation de l'enseignement devra tenir compte du niveau et des origines différentes des étudiants.

5- Développement Professionnel Continu

En début d'année 2010, une approbation via le Conseil National de la FMC a été obtenue ce qui équivaut à un agrément au dispositif DPC (Développement Professionnel Continu)

6 - Cours commun (SFNC et SNCLF)

Le cours commun sous la direction de Jean-Paul N'GUYEN et Marc SINDOU a eu lieu le 1^{er} novembre 2009 à l'Hôtel Marriott sur le thème de la Neuro-Chirurgie de la Douleur : Indications et Techniques Chirurgicales

Le prochain cours commun organisé par R. Assaker, F. Parker et P. Rousseaux et aura lieu le 5 décembre 2010 Centre de Congrès de Marne-la-Vallée (Prix 50€) avec pour thème « Pathologie de la jonction Crânio-Vertébrale : Prise en charge thérapeutique»

B- ACCREDITATION - GESTION DES RISQUES

La Gestion des Risques prend une place de plus en plus importante dans les activités du Collège.

La démarche de gestion des risques est formalisé par :

- la déclaration et analyse des évènements porteurs de risques (EPR)
- l'élaboration et mise en pratique de recommandations
- la participation aux activités du programme d'amélioration (EPP)

L'accréditation est un dispositif volontaire de gestion des risques médicaux. Il complète le dispositif EPP par des procédures spécifiques d'analyse et de réduction des risques et fait parti des procédures de certification (recertification ?). La procédure concerne les médecins exerçant une spécialité « à risques » et ouvre des droits à une aide financière de l'assurance maladie pour la souscription de l'assurance en RCP. Le programme comporte :

- l'inscription au Collège et la cotisation de 150€
- la réalisation d'un programme individuel avec trois types de participations :
 - Sessions de formation :
 - ° Participer aux Journées Nationales d'Enseignement en neurochirurgie, à des formations en gestion des risques en neurochirurgie, Congrès de la Société Française de Neurochirurgie, de ses composantes et des clubs de sur-spécialités, congrès et réunions officielles, séminaires thématiques en gestion des risques. L'exigence de participation est obligatoire avec un délai maximal de réalisation de 2 ans.
 - Analyse collective et anonyme des risques et possibilités pour chaque

médecin de comparer ses pratiques avec tout ou partie de la profession. Revues de morbidité mortalité (RMM). Staffs hospitaliers. Réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP), Enquêtes ISO. Exigence de participation Obligatoire. Délai maximal de réalisation par les médecins 1 an.

- Actions en établissement

° Appartenir à une instance, à un comité, etc. en relation avec la gestion des risques dans l'établissement de santé (CLIN, Matérovigilance, Biovigilance, Sécurité transfusionnelle, Identitovigilance) etc. L'exigence de participation est facultative et le délai maximal de réalisation par les médecins est de 4 ans.

- Dans le cadre du programme de réduction des risques, il importe de mettre en œuvre les recommandations générales suivantes:

- Prévention de la contamination péri opératoire
- Obligatoire : participer à une activité d'amélioration de la qualité des soins
- Facultatif : appartenir à une instance ou à un comité de gestion des risques dans l'établissement de santé (CLIN, matérovigilance, biovigilance, sécurité transfusionnelle, identitovigilance etc.)
- Délai maximal de réalisation par les médecins : 2 ans.

La déclaration de deux EPR dont un ciblé dans l'une des quatre situations à risques a été retenue par la Collège :

- plaie durale en chirurgie rachidienne
- installation en décubitus ventral
- gestion du risque infectieux
- dysfonctionnement de dérivation ventriculaire interne (doit faire l'objet d'une recommandation)
- *Nouvelle recommandation* : EPR ciblés par le programme inter-spécialité (2010-2011) : défaillance dans la prise en charge d'un patient sous anticoagulant ou antiagrégant plaquettaire.

Le risque d'avoir des déclarations « insincères » est souligné ; la « chasse aux faussaires » est déjà ouverte.

J.Y. Bousigue a apporté des précisions sur l'agrément OA qui a été accordé au Collège de Neurochirurgie, pour une période de 18 mois, avec pour mission l'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins et des équipes médicales exerçant en établissement de santé dans la spécialité de neurochirurgie.

Quatorze experts ont été formés et actifs (7 hospitaliers, 7 libéraux) Deux – un hospitalier et un libéral - ne sont pas engagés (HAS). Le ratio est de 14 % (très favorable). Cent (100) demandes d'engagement ont été acceptées. Deux sont en attente :

- Médecins accrédités : 34.
- Bilans à traiter : 7.
- En cours d'évaluation : 11
- N'ont pas encore « travaillé »: 22.
- Ont de l'avance...: 9.

Une déclaration de non conflit d'intérêt doit être signée par le Collège et l'OA. Il en est de même pour les experts. Le financement de l'OA doit servir exclusivement aux activités de l'accréditation.

Plusieurs actions ont été menées dans le cadre de l'OA. Lors du congrès NEUROCHIRURGIE 2010 à LYON, le Mercredi 26 mai , , J.Y. Bousigue a organisé un atelier satellite sur les EPR réservé aux inscrits et aux experts de l'OA accréditation. Environ soixante dix personnes ont

assisté à cet atelier sur l'accréditation qui a comporté une présentation du dispositif (Marc Fumey, HAS).

Le jeudi 27 Mai, une session du Collège de Neurochirurgie a été consacrée à la gestion des risques. Cent-un neurochirurgiens ont participé à la séance (dont 12 hors Hexagone) Un pré-test avec vote électronique a été réalisé avant chaque intervention. La check-list a été présentée par Gilbert Dechambenoit :

- Le pré test fait apparaître une dispersion assez importante de la perception de la check-list et de son utilisation.

- Présentation de la check-list qui est obligatoire depuis janvier 2010 (accréditation des établissements) et de son intérêt de réduction des risques à partir de documents personnels et partagés avec la HAS.

- des remarques ont été formulées par les participants :

- La check- list existait déjà avant même de devenir obligatoire dans quelques services.

- Le risque que la check list soit réduite à une formalité administrative est souligné. Une check-list renseignée ne signifie pas que les actions ont été effectivement réalisées (risque médico-légal)

La check-list est disponible sur le site du Collège.

Philippe Paquis a présenté le dispositif de Revue de Morbi-Mortalité (RMM) mis en place au CHU de Nice qui offre le double avantage d'avoir été validé par la HAS et de fonctionner dans de nombreux services depuis plusieurs années. Le pré test révèle une bonne perception de la RMM. Un projet national doit être développé avec le concours de la HAS. Parmi les points discutés :

- la fréquence : cinq à six par an

- le nombre et la qualité des participants : élargir au-delà des seuls chirurgiens,

- la possibilité de l'intégrer au staff hospitalier : difficile,

- tenir compte du risque médico-légal

- ne pas imposer un outil universel d'emblée, dans la mesure où certaines RMM sont déjà en place.

- la nécessité d'une formalisation : anonymisation des dossiers, fiche standardisée de recueil de données.

1)-Accréditation et DPC

L'implication de la démarche d'accréditation s'intègre dans le DPC. Ainsi, l'élargissement aux neurochirurgiens s'articule au niveau des items suivants:

- Déclaration des EPR

- RMM

- Application des recommandations.

2)- Collège et HAS

Le Collège de Neurochirurgie bénéficie d'une décision d'agrément pour une période de 24 mois, dans le cadre de l'évaluation des pratiques professionnelles des médecins libéraux et hospitaliers.

Une convention cadre et des conventions spécifiques sont en cours.

La RMM nationale (P. Paquis) bénéficiera d'une dotation de 40.000€ /3ans

C- ÉDITION NUMÉRIQUE

Le Collège dispose de 2 sites numériques :

- campus.neurochirurgie.fr

– college.neurochirurgie.fr

Un contrat d'engagement annuel lie F. Dauger au Collège.

Une réponse positive à l'appel d'offre de l'UMVF (UNF3S) a permis l'allocation d'une dotation utilisée pour :

- la restauration des vidéo richmedia du Campus de Neurochirurgie sous format libre de droit : 10.000 €
- l'élaboration mutualisée de ressources pédagogiques neurochirurgicales pour le second cycle des études en médecine (E. Cuny) : 12.500€

L'édition numérique sollicite divers financements :

- Cotisation 100 à 150 €
- Assurance maladie 500 €/ par le biais de chaque neurochirurgien accrédité
- Convention HAS
- Réponse à l'appel d'offre de l'UMVF
- Autres (pas de concurrence avec Sociétés et Clubs)

et implique une comptabilité distincte sous la direction de C Nuti:

- OA accréditation
- enseignement
- édition numérique

Le projet Encyclopédie Numérique - projet privilégié du Collège - se structure avec l'engagement de l'éditeur EDP Sciences.

Afin de réaliser les projets en cours, de nouvelles sources de financement doivent être explorées :

- La taxe d'apprentissage des sociétés
- Les dons avec réduction d'impôts. Sur ce point, les démarches n'ont pour l'instant pas été positives.

L'application « *i-neurochirurgie* » de F. Nataf, disponible sur Apple Store (€), permet de diffuser le savoir neurochirurgical via l'iPhone et l'ipad

D- COMPTE-RENDU UEMS E. EMERY

Rapport de réunion de l'UEMS – section de Neurochirurgie (11 septembre 2010, Bruxelles)

Diplôme de compétence étendue (DCE)

Une discussion a été engagée sur une redéfinition du terme DCE qui paraît trop restrictif pour la neurochirurgie. Il a été acté à l'UEMS que le terme "compétence additionnelle" serait désormais utilisé. Ainsi, il s'agira du diplôme de compétence additionnelle (DCA) pour la neurochirurgie oncologique.

Pour ce dernier, il est complètement validé au bureau de l'UEMS et publié dans Acta Neurochirurgica. Il est recommandé aux sociétés savantes nationales de le mettre en application.

D'autres DCA sont en cours de discussion ou d'élaboration : DCA en chirurgie de la douleur, DCA en neurochirurgie vasculaire, DCA en chirurgie rachidienne (discussion avec la section orthopédie de l'UEMS).

Evaluation et méthode d'Accréditation (validation de fin de formation) des internes

Un projet est en cours de discussion sur les méthodes d'évaluation et validation du cursus de formation des internes. Il est acquis que les évaluations des internes en formation sont très inégales et variables entre chacun des pays européens.

Dans un premier temps, il est proposé de faire une enquête sur les pratiques actuelles de chaque pays (objectif premier semestre 2011). Ensuite, il est proposé des règles d'harmonisation, les pays Nordiques (Scandinavie, Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Suisse) et le représentant du Portugal

sont très en faveur d'une harmonisation en exigeant un niveau élevé proche du requis actuel exigé aux USA et de faire passer un examen oral et écrit en anglais (similaire à ce que propose l'EANS en fin de validation du cours européen). Ceux qui ne maîtrisent pas correctement l'anglais ne seraient pas validés indépendamment de leur compétence théorique et pratique évaluée au niveau national. A suivre ...

Paiement des cotisations

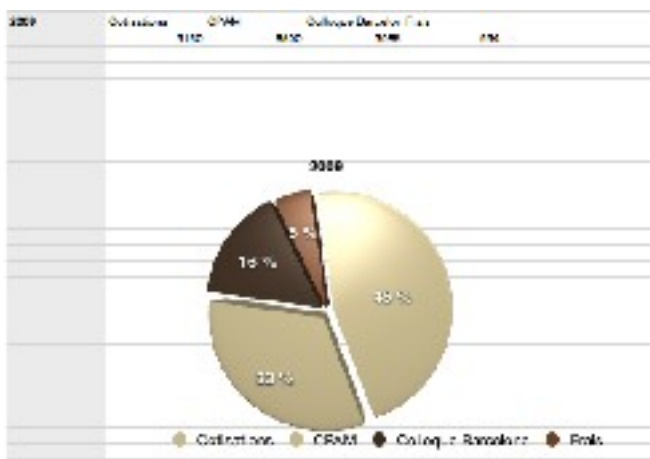
La France n'est pas à jour des cotisations 2009 et 2010

Accréditation des centres formateurs

Les centres hospitalo-universitaires ayant reçu le label "accréditation UEMS" validant la qualité de la formation offerte aux internes ne sont validés que pour une période de 4 ans maximum. En France, la région Ouest (Angers, Poitiers, Rennes, Tours, Brest) est la seule région à avoir cette accréditation européenne et elle est arrivée à échéance. Il faut faire une demande de renouvellement d'accréditation (donc dossier à déposer). Il est demandé à chaque société savante nationale de faire sa propre organisation pour ré accréditation des centres déjà accrédités.

E - BILAN COMPTABLE (C. NUTI)

COLLEGE DE NEUROCHIRURGIE					
BILAN 2009					
	RECETTES			DEPENSES	
	Régularité 2009	1637,00		Frais Divers	600,00 (sans frais de transport)
	Cotisations	9100			
	CFAM (Accréditation)	6000			
TOTAL		17 647,00			600,00
BILAN AU 31/12/2009					



F- COLLOQUES

Le Colloque du Collège a réuni à Barcelone du 27 au 30 janvier 2010 plusieurs participants : E CUNY, A REDONDO, K MOURIER, E EMERY, P TOUSSAINT, JJ MOREAU, JY BOUSIGUE, F PROUST, TH FAILLOT, PH PAQUIS, F DAUGER, G DECHAMBENOIT, Ph DECQ, P-H ROCHE, CNUTI, F NATAF, M BOJANOWSKI, M PARE , P MERTENS, P BAUDEVIN, M LEVESQUE, B DEVAUX, M.A.

avec le programme suivant :

- aider la formation des formateurs
- transmettre les bases de la pédagogie médicale
- développer le Collège et le campus numérique pour la formation en neurochirurgie
- l'Encyclopédie Neurochirurgicale
- l'Accréditation
- développer les Recommandations de bonnes pratiques
- échanges pédagogiques avec les collègues québécois.

<http://web5.unilim.fr/colneuro-test/spip.php?article171>

Le prochain **Colloque du Collège** aura lieu du 19 au 23 janvier 2011 à Lamoura (Jura) avec comme thèmes :

- Évaluation de l'enseignement
- RMM nationale
- Edition numérique (encyclopédie)
- Modification des statuts.

G – CONGRES

Congrès de Dijon

Lors du congrès de Dijon qui aura lieu du 6 au 8 avril 2011, il sera organisé :

- 2 séances EPP: RMM nationale et évaluation nationale check list
- et un atelier satellite : le référentiel risque et le DPC.